RAPPORT FINAL

Réunion de haut niveau de l'administration publique congolaise sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels Kinshasa, 16 et 17 septembre 2014.

- 1. En vue de créer une synergie pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles et des conditions susceptibles de soutenir la vision de la croissante verte à laquelle la République Démocratique du Congo a souscrit, le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme a organisé, par le biais de la Coordination Nationale REDD, les 16 et 17 septembre 2014, à Kinshasa, la 1^{ière}réunion de haut niveau de l'administration publique pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.
- 2. Cette réunion a connu la présence de sept membres du Gouvernement. Il s'agit de leurs Excellences: Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme; Monsieur le Ministre des Affaires Foncières; Madame le Ministre du Genre, Famille et Enfant; Monsieur le Ministre des Hydrocarbures; Monsieur le Ministre de l'Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux Publics et Reconstruction; Madame le vice-ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel; et Monsieur le Vice-Ministre du Plan et suivi de la mise en œuvre de la révolution de la modernité.
- 3. Cette réunion a connu également la présence remarquable des Secrétaires Généraux de l'administration publique congolaise, des experts de leurs administrations respectives, des délégués de la société civile ainsi que des Partenaires Techniques et Financiers. Parmi les Secrétaires Généraux présents, il y a lieu de citer : Monsieur le Secrétaire Général à l'environnement et conservation de la nature ; Madame le Secrétaire Général à l'aménagement du territoire ; Monsieur le Secrétaire Général au Plan ; Monsieur le Secrétaire Général aux affaires foncières ;
- 4. Dans son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme, Bavon N'Sa MPUTU ELIMA, a rappelé l'objectif de cette réunion de haut niveau qui vise à mobiliser le plus haut de l'administration publique congolaise afin de créer des synergies pour l'appropriation et l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels. Monsieur le Ministre a soutenu, que le processus REDD+ que pilote son ministère depuis 2009, et qui se trouve actuellement dans une période critique de la phase d'investissement (2013-2020) doit contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+ par des mesures et des réformes clés, notamment dans le secteur de l'aménagement du territoire, du foncier, de l'agriculture et de l'énergie ainsi que l'expérimentation à grande échelle de programmes REDD+ à travers le pays. Ceci va permettre à la RDC de se positionner comme un pays visionnaire, novateur et crédible sur la scène internationale à travers ce

- chantier national visant à réconcilier la dynamique du développement économique du pays et celle de la protection de l'environnement et de l'épanouissement de son peuple.
- 5. Ensuite, des présentations ont été faites par les Secrétaires Généraux. Celles-ci ont été suivies par des échanges fructueux qui ont abouti à l'adoption d'une feuille de route pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels.
- 6. Pour le Secrétaire Général aux hydrocarbures, représenté par Madame Kayeye Rachel, Chef de Division suivi et évaluation des projets à la Direction DEP, cette dernière a réitéré l'engagement de l'administration des hydrocarbures à participer à la construction de cette synergie autour de la REDD+, à travers, notamment (i) la mise en place d'un nouveau cadre organique du Ministère des hydrocarbures qui intègre une Direction en charge des questions environnementales; (ii) la mise en œuvre des dispositions des différentes conventions signées entre la RDC et les sociétés pétrolières relatives à la protection, contrôle et suivi ainsi qu'aux réparations éventuelles des dommages causés sur l'environnement par les sociétés pétrolières; (ii) le Ministère des hydrocarbures a proposé quelques articles dans la nouvelle loi portant régime des hydrocarbures en cours de discussion au Parlement pour soutenir les principes de REDD+, à savoir: l'interdiction du recours à la libération du gaz dans l'atmosphère « venting gas » ainsi que le torchage du gaz « flaring gas ».
- 7. Pour le Secrétariat Général à l'agriculture, représenté par Monsieur Mampuya, Directeur des Études et Planification, après avoir passé en revue les différentes contraintes qui empêchent le développement du secteur agricole en RDC, il a décrit quelques pistes pouvant être exploitées pour la promotion d'une agriculture durable. Il s'agit, notamment de la mise en place des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ; de la promotion de la gestion intégrée de la fertilité des sols ; de l'appui à la mise en place de systèmes agro-forestiers plus résilients; de la sécurisation foncière et de la prise en compte de l'aménagement du territoire dans la mise en place des parcs agro-industriels; de l'aménagements des bassins versants; et de la mise en place des mécanismes de surveillance et de prévention des risques climatiques. Pour ce dernier, la Stratégie-cadre nationale REDD+ doit être considérée comme un outil de référence par les experts de l'administration publique congolaise. De ce contexte, il préconise la possibilité de la ré-visitation du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) pour son alignement à la REDD+. Par ailleurs, il a souligné le fait que les experts des services d'études et de planification de l'administration publique devraient être renforcés en capacités sur la REDD+ et que les partenaires techniques et financiers puissent signer une sorte de charte d'alignement des investissements agricoles à la REDD+. Enfin, il a souligné la nécessité de la mise en place d'un système d'observatoire des projets et de leur impact sur la déforestation et la dégradation des forêts ainsi que la conception des outils juridiques d'accompagnement de la stratégie REDD+ en se basant sur l'actuel Code agricole.

- 8. Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature, Monsieur Vincent Kasulu Seya Makonga, a rappelé que depuis 2002, la RDC a renforcé son engagement en faveur d'une utilisation durable de ses ressources forestières et de la conservation d'une partie de ses forêts. Cet engagement est renforcé par les orientations prises récemment dans le cadre des mécanismes REDD+ et FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux de bois et produits dérivés). Parlant des principales innovations contenues dans le Code Forestier (2002), il a cité, notamment la participation des communautés à la gestion forestière, l'aménagement obligatoire des concessions forestières, la révision des modes d'attribution des concessions forestières (passage d'une logique discrétionnaire à une procédure plus ouverte) ainsi que l'amélioration des procédures de contrôle de l'exploitation forestière. Par ailleurs, il a souligné les avancées réalisées dans le cadre de la décentralisation des services et surtout la publication du Décret sur la foresterie communautaire (2014) qui ouvre la voie à une gestion de proximité de nos ressources forestières. Parlant de la collaboration intersectorielle, il a souligné le fait que le MECNT à travers son Code forestier (2002), son document de politique forestière et son PNEFEB2, a réussi à inscrire dans le Document de stratégie, de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCRP.2), « la thématique forêt » dans les piliers 2 (Facteurs de croissance) et 4 (Protection de l'environnement et lutte contre le changement climatique).
- 9. Le représentant du Secrétaire Général au Développement Rural en mission, Monsieur Célestin Kazadi, Chef de Division, a souligné le fait que par la Stratégie-cadre nationale REDD+ est considérée par son administration comme une stratégie appropriée pour la promotion du monde rural en RDC. Selon cet intervenant, une charte d'alignement REDD+ pour le processus d'identification et de formulation des dossiers techniques et financiers devrait être signée par les différents partenaires techniques et financiers du secteur agricole et du développement rural. Il y a lieu d'aligner les programmes et projets du secteur agricole et du développement rural à la Stratégie-cadre nationale REDD+ et de mettre en place un observatoire pour apprécier l'impact de la mise en œuvre des projets de développement sur la REDD+. Cet observatoire devrait publier annuellement un rapport chiffré et un classement de projet selon leurs effets sur la REDD+ en termes de gains économiques, de revenus des paysans, de la réduction de la déforestation et des émissions des gaz à effets de serre.
- 10. Le Secrétaire Général à l'énergie, représenté, par le Directeur Ferdinand Badila Luwilamo, a souligné le fait que le bois-énergie comprenant le bois de feu, le charbon de bois et le sciure de bois, représente près de 91,5% de la consommation énergétique de la RDC. Pour ce dernier, l'importance du bois-énergie dans le pool énergétique est liée au déficit de production et de distribution de l'énergie électrique. Une grande partie de la population n'a pas des possibilités d'utiliser d'autres sources d'énergies telles que le gaz et le pétrole. Les ménages ruraux qui représentent 78% de la population, utilisent le bois comme sources d'énergie gratuite et la plus accessible. Elle est disponible dans toutes les zones forestières mais plus difficile à trouver en zone de savane (bassin d'approvisionnement des grandes villes). Selon cet intervenant, la consommation du

bois-énergie des ménages, surtout en milieu urbain, a un fort impact sur la forêt. Ainsi, afin de réduire la part du bois-énergie dans la consommation énergétique totale, la RDC doit pouvoir fournir des alternatives énergétiques à sa population à des prix abordables. Il s'agira, notamment d'expérimenter et de développer à grande échelle des énergies alternatives au bois-énergie, de renforcer les capacités des agents de l'administration, et de promouvoir l'utilisation des foyers améliorés.

- 11. Pour le Secrétaire Général aux mines, représenté par Monsieur Ramazani Lutuba, Directeur de la protection de l'environnement minier, le secteur des mines en RDC est gratifié d'un atout majeur pour la gestion durable des ressources forestières à travers le cadre juridique spécifique de gestion de l'environnement minier, et pour le cas d'espèce la gestion de l'environnement biologique (des forêts). Cependant, des contraintes subsistent par rapport à la mise en œuvre des dispositions sus visés du fait de l'insuffisance des ressources humaines et la carence en ressources matérielles et financières. Par exemple, s'agissant des éléments de la flore, leur description détaillée dans les différents plans environnementaux, est exigée à tout operateur minier ou de carrières. Selon cet intervenant, la prise en compte des normes REDD+ dans les dispositions réglementaires particulières renforcerait la gestion des milieux biologiques (les forêts en particulier) et réduirait de manière substantielle l'influence du secteur au changement climatique du fait de la déforestation et la dégradation des forêts. Aussi, l'harmonisation des textes légaux et réglementaires qui touchent au sol ainsi que le renforcement des capacités sont indispensables pour l'alignement du secteur minier à la REDD+.
- 12. Pour Madame le Secrétaire Général au Genre, représentée par Monsieur Kabeya Mukaya, Directeur des Services Généraux, en 2009, le Gouvernement s'est doté d'une politique nationale genre dont la vision est de bâtir avec tous les acteurs une société sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons, ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance. Dans cette perspective, la Stratégie nationale d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement constitue un cadre stratégique d'orientation des actions nationales visant la promotion de l'égalité et de l'équité du genre pour un développement durable. Dans le cas du processus REDD+, il s'agira, notamment de prendre en compte le genre dans toutes les activités de sensibilisation et de renforcement de capacités ainsi que lors de l'élaboration des projets inscrits au Registre National REDD+. Spécifiquement, le Ministère du genre, de la famille et de l'enfant pourra contribuer activement au processus REDD+ à travers les « maisons de la femme » dont le déploiement se poursuit à travers le pays. Ces maisons de la femme pourront constituer des points de chute et participer dans la gestion des plaintes liées à la REDD+. L'intervenant a terminé son intervention en formulant les vœux de voir le genre être pris comme pilier de la Stratégie nationale REDD+.
- 13. Pour le Secrétaire Général aux affaires foncières, Monsieur Léon NTONDO LUMUKA NANTOLE, le secteur foncier congolais est régi par la loi n° 73-021 du 20 juillet 1973

portant régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûretés, telle que modifiée et complétée par la loi n° 80-008 du 18 juillet 1980. Cette loi comporte quelques idées forces suivantes: (i) uniformisation du droit foncier en domanialisant toutes les terres (l'article 53 prescrit que *le sol est la propriété exclusive, inaliénable et imprescriptible de l'État*; c'est-à-dire l'État est le seul propriétaire du sol); (ii) reconnaissance aux particuliers des droits de jouissance uniquement, en subordonnant leur validité à la mise en valeur d'une part, et d'autre part en les assortissant des garanties telles qu'elles permettent un accès facile au crédit (la concession ordinaire peut être accordée à une collectivité, personne physique de nationalité étrangère, personne morale de droit privé tandis que la concession perpétuelle est accordée à une personne physique de nationalité congolaise qui en fait la demande). Toutefois, il a émis les vœux que la reforme foncière en cours puisse introduire la possibilité pour l'État de déléguer le pouvoir de gérer les terres domaniales à des organismes publics ou privés.

Selon le Secrétaire Général, le processus REDD+ est à l'heure actuelle une opportunité unique pour la RDC, car bénéficiant de beaucoup d'attention et il est lié à l'enjeu du changement climatique. Dans la perspective de la réforme foncière en cours, les défis majeurs à relever se rapportent essentiellement à l'amélioration de la gestion des affaires foncières, au renforcement des capacités du personnel, à la lutte contre la corruption et la superposition des numéros cadastraux et des titres immobiliers. Selon cet intervenant, il existe un besoin réel d'harmonisation des textes entre le régime foncier traditionnel et administratif et entre différents droits d'exploitation du sol (agriculture, urbanisme, mines eau, forêt, hydrocarbures...).

14. Madame le Secrétaire Général au Plan, représentée par Dieudonné Kahamba, Directeur de la Banque intégrée des projets, a d'abord focalisé son intervention sur la croissance démographique et son incidence sur la REDD+. Il a souligné le fait que le Ministère du Plan au regard de sa mission de planification et de coordination projets/programmes du Gouvernement, suit de près, à travers ses experts, le processus d'implantation de la Stratégie-cadre nationale REDD+ en RDC qui cadre parfaitement avec la vision du DSCRP2. Selon cet intervenant, la stratégie actuelle du Ministère du Plan est d'accompagner cet important programme tant au niveau national qu'international (facilitation de la mobilisation des fonds pour son plein épanouissement). Conformément au programme qui est celui d'intégrer le processus REDD+ dans les politiques sectorielles, le Ministère du Plan a pour vision : (i) d'insérer ce concept majeur de développement dans les différentes directions et services du Ministère dont la sensibilisation a déjà démarré ; (ii) de travailler en partenariat avec les Ministères sectoriels en mettant au point un programme cohérent basé sur le suiviévaluation du processus REDD+ ; et (iii) d'assurer le suivi des indicateurs intersectoriels relatifs au processus REDD+. Cependant, certains défis doivent être relevés, à savoir : la lutte contre la pauvreté (promotion de l'électrification rurale, amélioration de l'habitat rural et social à moindre coût, appui aux projets ou programmes fondés sur l'utilisation des énergies alternatives, etc.) et l'appui des actions menées à la base qui prennent en

- compte la REDD+ à travers les Ministères sectoriels (par exemple, le renforcement des programmes d'agroforesterie, de reboisement communautaire).
- 15. Pour le Secrétaire Général à l'aménagement du territoire, urbanisme et habitat, Madame Thérèse BAFALANGA ATOSA, pour réussir, la REDD+ doit promouvoir un développement durable alliant des faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) avec une réduction soutenue de la pauvreté. L'aménagement du territoire représente ainsi un outil essentiel au mécanisme REDD+, car étant avant tout, une politique, il doit indiquer les orientations fondamentales et stratégiques qui vont désormais régir l'identification et la mise en œuvre des interventions et actions d'investissement. En effet, l'aménagement du territoire doit permettre la promotion et le contrôle d'une utilisation rationnelle et cohérente de l'espace physique en prenant en compte la valeur du carbone forestier pour un développement durable. Afin d'encourager une utilisation rationnelle et cohérente de l'espace et des ressources, notamment forestières, la RDC doit se doter d'une Politique nationale de l'aménagement du territoire, déclinée en Schéma national et Provinciaux d'aménagement afin de pouvoir résoudre les conflits liés à l'utilisation de l'espace et des ressources. La stratégie-cadre nationale REDD+ pose clairement notre vision de l'avenir, un avenir où la forêt congolaise est mieux gérée, mieux préservée, et où son exploitation durable alimente le développement rapide du pays. Ainsi, il y a nécessité et urgence de mettre en place une politique nationale d'aménagement du territoire, d'adopter la loi sur l'aménagement du territoire, d'élaborer les schémas d'aménagement national et provinciaux, d'harmoniser les différents textes légaux qui touchent au sol (Codes minier, agricole, foncier, forestier, des hydrocarbures, etc.) et d'opérationnaliser l'Unité d'Appui à l'Aménagement du Territoire (UAAT).
- 16. Ces présentations ont été suivies par des échanges qui ont abouti aux recommandations suivantes :
- Créer, un cadre permanent de concertation des Secrétaires Généraux sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels
- En rapport avec l'harmonisation des textes juridiques touchant au sol et à l'origine des chevauchements et conflits, il y a nécessité de titulariser un Ministère pour qu'il joue le rôle de leader dans cet exercice d'harmonisation;
- Créer, au niveau des provinces, un Ministère en charge des forêts afin de donner des chances d'une prise en compte de proximité dans le traitement des dossiers y relatifs et assurer la coordination des différents cadastres qui se chevauchent
- Promouvoir la collaboration entre le Ministère de l'environnement et l'Office Congolais de Contrôle (OCC) pour le contrôle de l'exportation du bois à l'Est avec usage de scanner
- Renforcer les capacités des parties prenantes sur le terrain en rapport avec la mise en œuvre de la REDD+, y compris les magistrats et les auxiliaires de la justice
- Partager les conclusions des diverses études agronomiques sur la fertilité des sols

- Développer et renforcer les plates-formes des CARG à travers les territoires et Entités
 Territoriales décentralisées en lien avec la REDD+
- Développer et vulgariser les mécanismes de résolution pacifique des conflits fonciers
- Accompagner les réseaux des radios communautaires en lien avec la REDD+
- Vulgariser les différents codes régissant le sol et se rapportant à la gestion des ressources naturelles en vue d'atténuer les différents types de conflits
- Exploiter le potentiel de la « Maison de la femme » pour faire passer le message sur la REDD+ en milieu rural
- Intégrer le genre comme pilier à part entière de la REDD+
- Faire signer aux Partenaires Techniques et Financiers une charte d'alignement à la REDD+ pour les différents projets de développement rural
- Appuyer la structure chargée de la surveillance des terres agricoles et MRV forêt
- Explorer les possibilités de la mise en place d'un système de paiement pour les services environnementaux en rapport avec l'aménagement des bassins versants agricoles
- Assurer une surveillance des risques de catastrophes agricoles en rapport avec l'alerte précoce environnementale
- Opérationnaliser et vulgariser le Registre national REDD+
- Analyser les mécanismes de collaboration entre le Ministère de l'environnement et celui de la justice dans l'utilisation du Registre National REDD+ pour éviter le blanchiment des capitaux.
- 17. Enfin, une feuille de route, reprenant les éléments clés d'engagements de ministères sectoriels, ainsi que le chronogramme des grandes étapes à venir a été adoptée :

A. Engagements

- Au niveau national, mise en place d'un cadre permanent de concertation technique de haut niveau des administrations publiques impliquées dans la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres questions transversales liées à la gestion durable des ressources naturelles
- Création et opérationnalisation d'une commission ad hoc pour examiner les modalités de fonctionnement de cette structure de concertation multipartite et qui sera chargée d'assurer le suivi des mesures prises lors de la réunion de haut niveau
- **Conférence semestrielle** pour le suivi des mesures liées à l'intégration de la REDD+ dans politiques et programmes sectoriels.
- Création ou opérationnalisation des Conseils consultatifs provinciaux des Forêts.
- Redynamisation et renforcement du mandat des CARG dans la gestion des ressources naturelles au niveau local.
- Redynamisation et institutionnalisation de Groupes de Coordination Thématique (GCT)
 (avec une représentativité de femmes) pour s'assurer de l'arrimage de la Stratégie-cadre
 nationale REDD+ avec les politiques et/ou programmes sectoriels.
- Promotion de la décentralisation de la REDD+ au niveau des entités administratives décentralisées à travers, notamment la promotion de la maison de développement.

- Harmonisation des textes légaux et réglementaires touchant au sol (Codes agricole, forestier, foncier, minier, hydrocarbures, environnement, Ordonnance n° 12/008 du 11 juin 2012 fixant les attributions des ministères, etc.)
- Renforcement des aspects REDD+ dans le secteur minier
- Intégration des normes REDD+ dans le secteur des hydrocarbures
- Finalisation et vulgarisation du texte juridique réglementant les droits fonciers de jouissance des Communautés locales et Peuples Autochtones
- Implication du pouvoir judiciaire dans la mise en œuvre des activités REDD+ en RDC (résolution plaintes, lutte contre la corruption, sanction, etc.)
- Vulgarisation des textes légaux et règlementaires liés à la REDD+ à moyen et long terme
- Mise en œuvre des divers accords et conventions signés avec la communauté internationale, notamment la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Mise en place d'un cadre juridique approprié permettant l'exploitation des zones protégées disposant des ressources pétrolières prouvées pour des raisons de souveraineté et d'intérêt supérieur de la nation
- Conception des outils juridiques dans la Loi fondamentale agricole pour accompagner la mise en œuvre de la Stratégie-cadre nationale REDD+
- Élaboration de la politique nationale d'AT
- Élaboration d'une loi sur l'Aménagement du Territoire
- Élaboration des schémas national, provinciaux et locaux d'aménagement
- Opérationnalisation de l'Unité d'Appui à l'AT (UAAT)
- Mise en œuvre du zonage pour différents secteurs de développement du pays (mines, forêt, agriculture, infrastructures, hydrocarbures, etc.)
- Promotion du micro-zonage et de la cartographie participative
- Amélioration de la connaissance sur la dynamique démographique
- Renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Un accent particulier devra être mis sur les projets banquables
- Repositionnement de la politique nationale de planification familiale
- Prise en compte du genre dans la REDD+ à travers la promotion des maisons de la femme
- Prise en compte de la participation et de l'équité dans la mise en œuvre de la REDD+ :
 Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), mécanismes de partage des revenus, gestion de plaintes, Information, Éducation et Communication (IEC), etc.
- Alignement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) à la REDD+
- Accroissement du budget du secteur agricole afin de respecter les accords PDDA-NEPAD
- Mis en œuvre de la politique des Nations Unies sur l'énergie durable pour tous vision 2030 (promotion des énergies renouvelables comme alternative au bois énergie)
- Promotion des activités génératrices des revenus et d'emplois comme alternatives aux activités destructrices de la forêt
- Prise en compte de la REDD+ dans les budgets d'investissement et les projets sectoriels

- Suivi et évaluation des activités sur terrain pour s'assurer de l'exécution effective de financement destiné aux secteurs REDD+
- Réorganisation du Programme de Gestion de l'Aide Internationale (PGAI) pour le suivi d'exécution budgétaire en veillant sur l'aspect REDD+ et sur les études d'impact environnementales des projets/programmes des partenaires
- Allocation d'un budget conséquent pour le fonctionnement de GCT
- Promotion du volet Reherche Développemment sur la REDD+.
- Promotion de l'aménagement des bassins versants en prenant en compte les aspects liés aux paiements pour services environnementaux
- Mise en place d'une plate-forme nationale de réduction des risques et catastrophes (météo, cartographie des zones agro écologiques, risques de catastrophes, utilisation des terres, etc.)
- Promotion d'une communication multisectorielle du niveau central aux Entités Administratives Décentralisées en y associant le réseau des radios locales et des professionnels de la communication pour une mutualisation des moyens et un décloisonnement des sujets (IEC REDD+ à tous les niveaux).

B. Prochaines étapes

- 1. Validation de la feuille de route (17 Septembre 2014)
- Création de la Commission ad hoc chargée d'examiner les modalités de fonctionnement du Comité technique de concertation permanente des Secrétaires Généraux sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques et programmes sectoriels (17 septembre 2014)
- 3. Note technique sur le fonctionnement de GCT (Octobre 2014)
- 4. Désignation officielle des experts pour participer aux travaux de Groupes de Coordination Thématiques (environ 2 experts par administration) (15 octobre)
- 5. Début des réunions régulières de GCT (Novembre Décembre 2014)
- 6. Première réunion du Comité technique de concertation permanente des Secrétaires Généraux impliqués dans la mise en œuvre de la REDD+ et d'autres questions transversales liées à la gestion durable des ressources naturelles (Décembre 2014)

Fait à Kinshasa, le 30 septembre 2014.